

Le Beauvil lien

Lettre rédigée par le conseil syndical
de la Résidence Parc de Beauville

L'année 2021 se termine.

Une nouvelle année se profile avec peut-être de nouveaux horizons, plus verts, mais également avec de nouveaux projets pour notre résidence.

Puisse le travail du conseil syndical répondre cette année encore à vos attentes.

Merci pour votre confiance !
Meilleurs vœux à tous !

Nelly Pasquet

TRAVAUX DANS VOTRE APPARTEMENT... ATTENTION AU VOISINAGE !

NUISANCES SONORES !

Chacun se doit de respecter la quiétude de son voisinage. Aussi, les travaux bruyants dans les appartements doivent tenir compte de plages horaires autorisées :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h*.

Le non respect de ces horaires peut entraîner une verbalisation pour nuisance diurne.

* extrait de l'article 11 de l'Arrêté Préfectoral de la Somme du 20/06/2005

PROPRETÉ !

Le chantier doit être nettoyé tous les jours dans les escaliers, halls et ascenseurs... et tout constat de dégradations dans les parties communes entraîne automatiquement leur réfection à la charge du propriétaire.

Merci de respecter ces règles de savoir vivre en collectivité !

VOUS PARTEZ EN VACANCES OU VOUS N'OCCUPEZ PAS SOUVENT VOTRE APPARTEMENT ?

LAISSEZ UNE CLÉ AU GARDIEN...

Il pourra intervenir en cas d'urgence si vous avez un dégât des eaux ou autre problème !

LA TAXE CARBONE... SOMMES-NOUS CONCERNÉS ?

La taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) a été instaurée en 1986. Elle ne concernait alors que les fournisseurs de gaz.

Dans le cadre de la mise en place de la contribution climat énergie (CCE), elle a été étendue aux particuliers en 2014. 8,45 € le mégawatt en 2018, il est aujourd'hui à 16,02 €.

Dans notre résidence, nous consommons 5 243 mégawatts par an pour nous chauffer ; nous avons une écotaxe de 83 000 €.

Cette taxe carbone devrait augmenter encore pour inciter les particuliers et les entreprises à consommer de manière plus durable et pour lutter contre le réchauffement climatique.

Notre résidence doit-elle changer de mode de chauffage ? Doit-elle abandonner le gaz pour des énergies plus vertueuses pour l'environnement ?

Si oui, quels en seraient les avantages ?

- 1) Diminuer notre facture de chauffage : le prix du gaz négocié par notre syndic Masset Frères arrive à son terme en 2023. Nous allons forcément subir une augmentation importante puisqu'il a augmenté de 30 % depuis un an. Utiliser des énergies vertes, renouvelables et décarbonées nous exonérerait de la taxe carbone.
- 2) Faire passer la résidence de catégorie F à catégorie C, selon le Diagnostic de Performance Energétique. Reconnue comme une résidence « propre », rejetant très peu de CO2 (gaz à effet de serre), elle serait revalorisée sur le marché immobilier.

- 3) Augmenter la valeur immobilière des appartements qui ont changé leurs fenêtres : leur classement DPE passerait de la catégorie F à B. N'oublions pas que maintenant, les frais de chauffage sont individualisés et que la nouvelle DPE est réalisée par appartement selon la consommation et les critères d'isolation.



Il faut rappeler également que, selon la loi Climat, les appartements avec un DPE E F G seront progressivement soumis à des contraintes de travaux et des interdictions à la location. Un changement de mode de chauffage plus vertueux accompagné de travaux d'isolation (fenêtres) permettrait d'éviter ces sanctions, même pour les appartements les plus mal situés.

Dans ces conditions, et alors que tout autour de nous bouge et que les émissions de gaz à effet de serre sont au cœur de l'actualité, notre résidence ne peut pas rester sans rien faire.

C'est pourquoi, le conseil syndical vous présentera dans les prochains mois deux solutions innovantes qui seront soumises à votre approbation.



L'ASSOCIATION « CHATS DES HORTILLONS » A ÉTÉ CRÉÉE EN 2008.

**Elle compte trois membres actifs, une trésorière et... les chats.
Nous avons rencontré Christine Halatre qui en est la présidente.**

Les objectifs de l'association sont d'éviter la prolifération des chats errants dans la résidence et de détecter chez eux d'éventuelles maladies. Pour ce faire, les membres de l'association capturent les chats rencontrés, vérifient s'ils sont identifiés, et les font stériliser chez le vétérinaire. Si les chats sont à l'état sauvage, ils sont relâchés dans la nature. S'ils sont apprivoisés ou semi-apprivoisés, l'association s'efforce de les faire adopter dans la mesure du possible. Si les chats restent dans la résidence, ils sont nourris deux fois par jour, au besoin soignés pour de petites affections sans gravité sinon, emmenés en consultation chez le vétérinaire. Quelques abris ont été aménagés pour leur permettre de mieux passer l'hiver. L'association dispose d'une chatterie où sont stockés les produits alimentaires, ainsi que le matériel nécessaire à la capture. Elle voudrait transmettre un message à l'ensemble des résidents, souhaitant notamment :

- que les chats ayant un propriétaire puissent être clairement identifiés ;



Christine et Ulysse, à la chatterie

- que l'association en soit avisée, afin qu'elle ne les capture pas, qu'il lui soit communiqué si ces chats sortent régulièrement, s'ils sont éventuellement porteurs de maladies.

La subvention qui est allouée chaque année à l'association lors de l'Assemblée générale de la copropriété (600,00€) ne suffit pas à couvrir tous les frais qui peuvent s'élever rapidement quand plusieurs visites chez le vétérinaire sont nécessaires par exemple. **Il est donc fait appel aux dons, à la générosité des résidents s'ils se sentent concernés par cette question qui est aussi celle de notre environnement.**

Nous souhaitons la bienvenue à tous ceux qui nous ont rejoints depuis le dernier numéro et sommes à votre écoute pour toute information sur la vie de la copropriété.

Vous pouvez contacter : JM Benz à benzjm@yahoo.com

Le 29 septembre dernier, nous étions réunis autour d'un verre amical dans le petit jardin.



Une quarantaine de résidents avaient répondu à notre invitation.



Anne Gaudet

nous a présenté l'association « Arbres » qui organise des activités récréatives et sportives ouvertes à l'ensemble de la résidence.



Joséphine Halle, représentant l'association « Recyclette », nous a expliqué le fonctionnement du composteur, dont nous espérons une utilisation toujours

plus large, pour le bien de tous et la préservation de notre environnement.



DÈS 2022,

FLEURISSEMENT DU PARC ET DE NOS ENTRÉES

